

**Réunion du Conseil métropolitain**

**le jeudi 4 avril 2019 à 18 heures**

**Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS**

**Compte rendu**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 avril, à 18 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 28 mars 2019

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER,

**BOU** : Mme Michèle BLANLUET,

**CHANTEAU** : Mme Christel BOTELLO, M. Jean-Pierre VANNIER,

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Christian BOUTIGNY,

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES (à partir de 19 h 10),

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON,

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Carole CANETTE,

**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON,

**MARDIE** : M. Christian THOMAS (jusqu'à 19 h 30),

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT (jusqu'à 19 h 10 puis pouvoir à Mme LINGUET),

**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY (à partir de 18 h 45),

**ORLEANS** : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M. FOUSSIER), Mme Béatrice ODUNLAMI (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à Mme DESCHAMPS), M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT, Mme Martine ARSAC, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme CHERADAME jusqu'à 18 h 55 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD,

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET,

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX,

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M. CARRE), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 35),

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS,

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE,

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL,

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET,

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

**SARAN** : M. Christian FROMENTIN (à partir de 18 h 25), Mme Sylvie DUBOIS,

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

**CHECY** : M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES (à partir de 19 h10)

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN

**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Christian THOMAS (jusqu'à 19 h 30)

**OLIVET** : Mme Cécile ADELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE, Mme Guylaine MARAVAL donne pouvoir à M. Philippe BELOUET

**ORLEANS** : M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à M. Philippe BARBIER

**SAINT-CYR-EN-VAL** : Mme Evelyne SOREAU donne pouvoir à Mme Aude de QUATREBARBES

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS donne pouvoir à M. Christian BRAUX

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN (à partir de 18 h 25), M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET,

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Anthony DOMINGUES,

**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

**ORLEANS** : Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI,

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD,

Mme Niamé DIABIRA remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice .....	95
Quorum .....	48

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

n° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 31 janvier 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 31 janvier 2019.

n° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 28 février 2019 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 28 février 2019 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

n° 3 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

n° 4 Vie institutionnelle - Modification de la composition des commissions thématiques.

Le conseil métropolitain :

- a abrogé la délibération n° 3 du 31 janvier 2019 approuvant la composition des commissions thématiques d'Orléans Métropole,

- a décidé, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

- a désigné comme membres des commissions thématiques Attractivité et économie, Aménagement du territoire, Développement durable, Territoires et proximité et Ressources, les membres indiqués dans les tableaux annexés à la délibération.

## **RESSOURCES**

n° 5 Finances - Fiscalité locale - Vote des taux 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain a décidé de :

- maintenir le taux de taxe d'habitation à 7,52 % pour 2019,
- maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,28 % pour 2019,
- maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 6,12 % pour 2019,
- maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 24,88 % pour 2019.

n° 6 Finances - Fiscalité locale - Vote du taux de TEOM 2019.

Le conseil métropolitain a décidé de maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,73 % pour 2019.

n° 7 Finances - Approbation d'un protocole d'accompagnement et de partenariat à passer avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la commune d'Orléans.

Le conseil métropolitain a approuvé le protocole d'accompagnement et de partenariat à passer avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la commune d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole.

n° 8 Finances - SA HLM FRANCE LOIRE - Acquisition et travaux de 20 logements situés rue de la Gare à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 2 168 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 084 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 168 000 €, que la SA HLM FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE et la SA HLM FRANCE LOIRE,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM FRANCE LOIRE et Orléans Métropole.

n° 9 Finances - SA HLM FRANCE LOIRE - Acquisition et travaux de 5 logements situés Allée des Aviateurs à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 991 200 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 991 200 €, représentant 50 % d'un prêt de 495 600 €, que la SA HLM FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE et la SA HLM FRANCE LOIRE,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM FRANCE LOIRE et Orléans Métropole.

n° 10 Finances - SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN - Réhabilitation de 49 logements « Charles Peguy » situés rue René Char à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 230 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 115 000 €, représentant 50 % d'une ligne du prêt de 230 000 €, que la SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN et Orléans Métropole.

n° 11 Finances - SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN - Réhabilitation de 12 logements situés allée Fernand Léger à Saran - Garantie d'un emprunt de 350 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 175 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 350 000 €, que la SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN et Orléans Métropole.

n° 12 Systèmes d'information - Adhésion à l'association « COTER NUMERIQUE ».

Le conseil métropolitain a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association « COTER NUMERIQUE » et a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2019 pour un montant de 480 €.

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

n° 13 Prévention des risques – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Dossier de régularisation des digues du val d'Orléans en système d'endiguement - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le dossier de régularisation des digues du val d'Orléans en système d'endiguement en vue d'obtenir une autorisation par arrêté préfectoral, au titre de l'article R 562-14.II du code de l'environnement.

n° 14 Prévention des risques – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation – Attribution d'une subvention au titre des années 2019 et 2020.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec le CEPRI pour 2019 et 2020, a attribué à l'association une subvention annuelle, d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2019 et de l'année 2020 (sous réserve du vote du budget 2020) et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

n° 15 Prévention des risques – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Association de spéléologie subaquatique du Loiret – Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'Association de spéléologie subaquatique du Loiret, pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole autorise l'association de spéléologie subaquatique du Loiret à pénétrer dans la source du Loiret située à l'intérieur du Parc Floral, ainsi qu'au gouffre situé à l'Île Charlemagne ;

- a approuvé l'attribution d'une subvention annuelle à hauteur de 1 500 euros au titre de l'année 2019 et de l'année 2020 (sous réserve du vote du budget 2020) ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

n° 16 Eau potable/Assainissement – Approbation d'une convention relative aux modalités de reversement des redevances pour la pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte perçues à passer avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention relative aux modalités de reversement des redevances pour la pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte perçues à passer avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

n° 17 Centre funéraire des lfs – Compétences partagées – Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires – Définition de l'intérêt métropolitain.

Le conseil métropolitain a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires » : la création, gestion, extension et translation de l'espace cinéraire du centre funéraire des lfs.

n° 18 Habitat-logement - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « la Maison de l'Habitat » au titre de l'année 2019 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017-2019.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 165 225 € à l'association « la Maison de l'Habitat » pour l'année 2019,

- a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, afin d'installer des bornes interactives permettant la mise à jour des dossiers de demande de logement par les demandeurs eux-mêmes, en autonomie,

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention 2017-2019 passée avec la Maison de l'Habitat, relatif au versement de la subvention de fonctionnement pour 2019 et à celui de la subvention exceptionnelle et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférant.

n° 19 Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat – Approbation d'un avenant n° 7 (avenant principal 2019) - Enveloppes financières et objectifs 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 2019-07 « avenant principal 2019 » à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'Etat, fixant les objectifs et droits à engagement (enveloppes financières) pour l'année 2019 pour le parc public et le parc privé et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

n° 20 Habitat-logement – Délégation de compétence des aides à la pierre – Gestion des aides à l'habitat privé – Convention passée avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) – Approbation d'un avenant n° 8 - Enveloppes financières et objectifs 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 8 à la convention passée avec l'Anah, relative aux conditions de gestion des aides pour le logement privé par l'Anah et fixant leurs modalités de paiement par l'Agence et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout avenant de révision de la programmation 2019, présenté en cours d'année, concernant les crédits délégués par l'Anah.

n° 21 Planification urbaine – Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Modification simplifiée n° 3 – Modalités de consultation du public.

Le conseil métropolitain a approuvé les conditions de consultation du public et de mise à disposition et a délégué Monsieur le Président ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires.

## **ATTRACTIVITE ET ECONOMIE**

n° 22 Développement économique - GIP Loire&Orléans Eco - Versement de la contribution financière 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le versement de la contribution financière au titre de l'année 2019 au groupement d'intérêt public Loire&Orléans Eco d'un montant de 385 000 €.

n° 23 Développement économique – Soutien à la création d'entreprises – Approbation de conventions à passer avec la Boutique de Gestion d'Orléans et du Loiret (BGE Loiret) et l'association Initiative Loiret – Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions d'attribution de subventions à passer avec la Boutique de Gestion d'Orléans et du Loiret et à l'association Initiative Loiret,

- a décidé d'attribuer à la Boutique de Gestion d'Orléans et du Loiret une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € et à l'association Initiative Loiret une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au titre de l'année 2019,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

n° 24 Développement économique - Soutien au programme d'accélération des entreprises SAXO 3 - Approbation d'une convention à passer avec Orléans Val de Loire Technopole - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € au titre de sa contribution au financement du programme d'accélération SAXO 3 dédié aux entreprises en cours de création ou de développement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 25 Enseignement supérieur et recherche - Création d'une école IOT - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la société HITACHI et l'université d'Orléans - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'entreprise Hitachi Ltd et l'université d'Orléans pour la création d'une école IOT pour une durée de trois ans ;

- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant global de 975 000 € au titre des années 2019 à 2022 selon la répartition annuelle suivante :

2019	2020	2021	2022
125 000 €	300 000 €	400 000 €	150 000 €

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 26 Emploi - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) destinée à promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire d'Orléans Métropole au titre des années 2019 et 2020 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 27 Emploi – Approbation de conventions de soutien à passer avec des associations d'insertion - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations BGE Loiret, Nos Quartiers ont des Talents, Maison des cadres du Loiret, Abraysie Développement et CRIA-Espace C2B au titre de 2019 ;

- a approuvé l'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

n° 28 Agriculture urbaine et périurbaine - Soutien à la création d'entreprises et à l'agriculture urbaine - Approbation d'une convention à passer avec l'association PES45 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain :

- a attribué à la couveuse d'entreprises PES45 une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au titre de l'année 2019 pour soutenir le fonctionnement de l'association

pour sa branche agricole ;

- a approuvé la convention à passer avec PES 45 pour l'année 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 29 Agriculture urbaine et périurbaine - Soutien à l'agriculture urbaine et promotion du commerce non sédentaire - Approbation d'une convention à passer avec l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise (AMAO) au titre des années 2019 et 2020 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise au titre des années 2019 et 2020 ;

- a attribué à l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant total de 11 500 € au titre des années 2019 et 2020 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 30 Agriculture urbaine et périurbaine – Soutien à la création d'entreprises et à l'agriculture périurbaine - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'Association Terr'O - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à passer avec l'association Terr'O ayant pour objet de soutenir le fonctionnement de l'association et l'accompagnement des couvés et ce pour une durée d'un an,

- a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au titre de l'année 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

n° 31 Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret – Salon des Arts du Jardin 2019 – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec France Bleu Orléans, visant à définir les actions de communications qui seront mises en place autour du 9<sup>ème</sup> Salon des Arts du Jardin organisé par le Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret les 6 et 7 avril 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

n° 32 Musée des Beaux-Arts d'Orléans - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association les Amis des Musées d'Orléans pour les années 2019-2021.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat d'une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans, à passer avec l'association la Société des Amis des Musées d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 33 Zénith d'Orléans - S.E.M. ORLÉANS SPECTACLES - Modification de la répartition du capital - Acquisition d'actions appartenant à la commune d'Orléans - Approbation - Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'acquisition de 1 092 actions détenues par la communes d'Orléans pour un montant de 323 758,52 €,

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des administrateurs et des délégués aux assemblées générales de la société,

- a désigné M. Christophe CHAILLOU, vice-président, M. Michel MARTIN, vice-président, M. Philippe PEZET, conseiller spécial, Mme Martine GRIVOT et Mme Cécile ADELLE, conseillers métropolitains, en qualité d'administrateurs, représentants d'Orléans Métropole pour la durée restante du mandat ;

- a désigné M. Michel MARTIN, vice-président, en qualité de titulaire, et Mme Martine GRIVOT, conseiller métropolitain, en qualité de suppléante pour siéger aux assemblées générales de la société pour la durée restante du mandat.

### **TERRITOIRES ET PROXIMITE**

n° 34

#### **Espace public - Commune d'Ormes – Allée de Charmoy - Enfouissement des réseaux - Approbation d'une convention à passer avec la société ORANGE.**

Le conseil métropolitain a approuvé la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications Allée de Charmoy à ORMES, à passer avec la société ORANGE, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société ORANGE, ainsi que la remise des équipements à la collectivité et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

A Orléans, le

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE

#### **AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE**

##### **AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*